



Frais bancaires inexpliqués

Par **BONNEAU Yolande**, le **14/05/2017** à **23:51**

Bonjour,

J'ai des frais bancaires injustifiés pour certains, inexpliqués pour d'autres.

Un protocole conventionnel signé entre mon ex-banque et moi stipulait la suspension des mensualités d'un prêt de restructuration jusqu'à l'arrêt de la Cour d'appel.

Les échéances étaient fixées au 8 de chaque mois.

L'arrêt de la Cour avait été fixé au 8 février 2017. Il a été prorogé au 8 mars.

Le 15 mars j'ai été avisée par huissier des modalités de l'arrêt.

Le 16 février j'avais une lettre de la banque me rappelant l'échéance.

J'envoyai une lettre recommandée au service des prêts leur rappelant le protocole. Le service en question me demande de ne pas tenir compte du courrier.

Le 8 mars, menace de la banque d'interdiction bancaire.

J'envoie un chèque du montant des 3 mensualités: février, mars et avril.

J'ai droit à 60 € de frais de rejet (2 mensualités), des intérêts de retard, et 119,77€ de frais de régularisation d'échéances.

Je trouve l'addition un peu lourde du fait que les retards n'étaient pas de mon fait puisqu'il y avait un protocole que la banque refuse de respecter, et que dans la plaquette des tarifs pour particuliers, je ne trouve aucune explication pour les 119,77€.

L'explication fournie par le gestionnaire de mon compte:

-A propos des frais de rejet, voyez avec le contentieux

-A propos des 119,77€, payez et vous serez tranquille

(je n'ai pas dit considérée). J'avoue que la tranquillité me coûte cher). Que puis-je faire vis-à-vis de cette banque avec qui je suis liée par les mensualités du prêt.

Merci à celle ou celui qui me soufflera la solution.

Mais ne me parlez pas de médiateurs, ce sont des salariés de la banque qui défendent leur entreprise et vous donnent une leçon de morale au passage.